

AVIS DES SOCIETES (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE :

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite – 1002 Tunis

Appel à candidature au poste d'un Administrateur Indépendant

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance et en application des exigences légales régissant les sociétés admises à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ASSURANCES MAGHREBIA VIE relance son appel à candidature pour la désignation d'un administrateur indépendant devant siéger au sein de son Conseil d'Administration.

1- Critères d'éligibilité

Les candidats à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et expérience requises pour l'exercice de cette mission.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, au jour du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Etre une personne physique jouissant de ses droits civils.
- N'avoir aucun lien ni intérêt direct ou indirect avec ASSURANCES MAGHREBIA VIE, ses actionnaires, ses administrateurs ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à les mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou avoir été, au cours des cinq années précédant le dépôt de candidature, Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint ou salarié des ASSURANCES MAGHREBIA VIE ;
- Ne pas être ou avoir été, au cours des cinq années précédant le dépôt de candidature, Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire, directeur général unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu' ASSURANCES MAGHREBIA VIE ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, Président du directoire ou Directeur Général unique d'une société dans laquelle ASSURANCES MAGHREBIA VIE est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, Directeur Général-Adjoint des ASSURANCES MAGHREBIA VIE, désigné en tant que tel, détient ou a détenu durant les cinq années précédant le dépôt du dossier, un mandat d'Administrateur ou est membre de conseil de surveillance ;

- Ne pas être ascendant, descendant ou conjoint du Président Directeur Général ou Directeur Général ou Directeur Général Adjoint ou salarié des ASSURANCES MAGHREBIA VIE ;
- Ne pas être ascendant, descendant ou conjoint du Président Directeur Général ou Directeur Général ou Directeur Général Adjoint ou Président du Directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu' ASSURANCES MAGHREBIA VIE ;
- Ne pas être prestataire de services significatif, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client des ASSURANCES MAGHREBIA VIE ;
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital des ASSURANCES MAGHREBIA VIE ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint ou d'un salarié des ASSURANCES MAGHREBIA VIE ;
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse, exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, président du directoire, directeur Général unique, mandataire actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec ASSURANCES MAGHREBIA VIE ou une société concurrente ;
- Ne pas exercer, au moment du dépôt de la demande de candidature, une activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.
- Ne se trouvant pas dans l'une des situations énoncées aux articles 193 du code des sociétés commerciales et 85 du code des assurances ;
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et la répression du terrorisme ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal réglementaire.

Les candidat(e)s à ce poste doivent également, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur financier.

2- Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- 3- Une demande de candidature à l'attention du Président du Conseil d'Administration des ASSURANCES MAGHREBIA VIE détaillant les motifs de sa candidature et son profil ;
- 4- Une fiche de candidature dûment remplie selon le modèle prévu en annexe 1 ;
- 5- Le curriculum vitae du candidat ;

- 6- Une copie de la pièce d'identité ;
- 7- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature selon le modèle prévu en annexe 2 ;
- 8- Un extrait de casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- 9- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

3- Modalités et date limite de dépôt de candidature

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE et portant la mention « **NE PAS OUVRIR / Appel à candidature pour le poste d'administrateur indépendant** ».

Cette enveloppe doit être soit transmise à la société par tout moyen laissant une trace écrite, ou déposée contre décharge au bureau d'ordre du siège social au plus tard le 5 Avril 2024.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

1- Choix des candidat(s)

Le ou les candidat(s) retenus sont choisis par le comité de nomination et de rémunération après étude et évaluation des dossiers parvenus et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées par le présent appel à candidature.

Le ou les candidats retenus sont informés de leur sélection vingt et un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

(*)Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR
INDEPENDANT**

Nom et Prénom :

Numéro CIN / Carte de résidence en Tunisie :

Adresse :

Téléphone : Fixe :

GSM :

Email :

Profession/Activité :

Formation académique :

Autres qualifications du candidat :

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'Identité Nationale / Carte de résidence en Tunisie numéro sis(e) au, candidat au poste d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Assurance et de Réassurance ASSURANCES MAGHREBIA VIE déclare formellement et solennellement sur l'honneur, ne pas enfreindre les dispositions les dispositions des articles 193 du code des sociétés commerciales, 85 du code des assurances et l'énoncé de l'appel à candidature. Je déclare également mon aptitude à répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature ainsi que l'exactitude et la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature